

Dépêches Télégraphiques TRANSMISES A L'ETIQUETTE. New York, 18 Janvier. — Le Sénat a approuvé la loi relative à la navigation.

La crise européenne. Opinion des journaux. Le 'Standard' et le 'Morning Post' ont écrit de Londres.

Rhumatisme et Diarrhée. Le rhumatisme est une affection grave et douloureuse.

ATTENTION. HOTEL DES MARCHANDS. Huile de Charbon No 1. 10, rue de Chartres.

Attention. Hôtel des Marchands. Huile de Charbon No 1. 10, rue de Chartres.

Abonnés à la Semaine. Les porteurs de l'Abolition ont fait un pas de plus.

Les inventions utiles. Le moyen employé par la science pour améliorer la navigation.

Apprenez l'Anglais! C'est qui ne le fait pas. Chez le Prof. BRETE, 23, rue de Chartres.

Apprenez l'Anglais! C'est qui ne le fait pas. Chez le Prof. BRETE, 23, rue de Chartres.

Apprenez l'Anglais! C'est qui ne le fait pas. Chez le Prof. BRETE, 23, rue de Chartres.

Situation du Gouvernement fédéral. Les débats de la Chambre ont été très animés.

Le détournement des fonds indiens. Les agents du gouvernement ont été accusés.

Compagnie de manufacture de coutures. Avis. Le conseil d'administration a pris une décision.

Compagnie de manufacture de coutures. Avis. Le conseil d'administration a pris une décision.

Compagnie de manufacture de coutures. Avis. Le conseil d'administration a pris une décision.

Discours du Président Davis. Le Président a tenu un discours important.

Chronique locale. Evénements locaux et nouvelles.

10,000 yards barège ANGLAIS BROCHE LAINE, qui seront vendus à 20 Cents la yard.

10,000 yards barège ANGLAIS BROCHE LAINE, qui seront vendus à 20 Cents la yard.

10,000 yards barège ANGLAIS BROCHE LAINE, qui seront vendus à 20 Cents la yard.

Constitution de la Louisiane. Les débats ont été très intéressants.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.

Le conseil d'administration de la compagnie de commerce.